

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE POLICE
SEANCE DU 03 MAI 2022**



PRESENTS :

M. P. HUART, Bourgmestre de Nivelles - Président
M. G. COURONNE, Bourgmestre de Genappe
Mmes et MM. BOTTE, BOUFFIOUX, HANSE, LAUWERS, LECLERCQ, MARIQUE,
NOTHOMB, RENAULT, SCOKAERT, SEMAILLE, VANDEGOOR, Conseillers de Nivelles
Mmes et MM. COURTAIN, HAYOIS, HERMANS, LÖWENTHAL, MAINFROID,
VAN PETEGHEM, Conseillers de Genappe
M. P. NEYMAN, Chef de corps
M. A. SNYERS, Secrétaire

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022
2. Fonctionnement - Présentation du rapport d'activités 2021
3. Question(s) d'actualité

Séance publique

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2022

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
Vu le procès-verbal de la séance du 19 avril 2022 du Conseil de police ;

**DECIDE
à l'unanimité**

Article 1 : d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 avril 2022 du Conseil de police.

Objet : Fonctionnement - Présentation du rapport d'activités 2021

**LE CONSEIL DE POLICE
réuni en séance publique,**

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Considérant le rapport d'activités 2021 ;

Considérant les présentations des invités experts de la zone de police Mme Carol COLLIN pour les ressources humaines, M. Cédric CALLENS pour les finances, Mme Vanessa HAIRSON pour le management des enquêtes et Mme Vanessa BAYON-VICENTE pour les statistiques de criminalité ;

Considérant les remarques et questions de la conseillère de police Mme VANDEGOOR, préalablement transmises par écrit :

- Au chapitre intitulé « Nos actions pour 2022 », le point 10 visant à améliorer la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles, doit retenir une attention toute particulière car trop souvent les victimes se plaignent d'un manque d'approche objective et professionnalisée lors de leur accueil au commissariat. Une amélioration pourrait être apportée par une très bonne connaissance du droit pénal et de la procédure pénale.
Lorsqu'une personne vient pour dénoncer ces faits, on comprend difficilement qu'il n'y a pas toujours rédaction d'un procès-verbal destiné à l'autorité judiciaire.
C'est un constat général qui ne vise pas particulièrement les services de notre zone de police mais dont il faut être conscient. Avez-vous de l'aide du Fédéral à cette problématique ?
- Pour rencontrer les problèmes liés à la gestion des fins de carrière et des retours de maladie, ne pourrait-on utiliser leurs compétences et les orienter vers un appui à l'accueil des victimes et à leur suivi dont les victimes se plaignent parfois d'un manque.
- Les contraintes imposées par l'application des programmes fédéraux « GES et PACOS » constituent des coûts supplémentaires pour la Zone de police en raison du temps à consacrer aux encodages, aux coûts des conditionnements des pièces à convictions et des objets saisis. Le Fédéral pourrait apporter une aide financière à la Zone de police pour éviter une surcharge pour le budget et le travail du personnel présent.

- Depuis plusieurs mois, les bodycams sont en usage au sein de la Zone de police. Y a-t-il un retour, positif et négatif, des membres du personnel opérationnel, des citoyens, des avocats ?
- Il pourrait être intéressant de connaître le nombre d'heures consacrées à la gestion des problèmes liés à la prison de Nivelles en matière de stupéfiants, de GSM, et, particulièrement en ce qui concerne les « lancers » par-dessus les murs d'enceinte.
- Concernant le nombre du personnel : Nombre total prévu 149, nombre total présent au 31 décembre 2021 : 122. Quelles seront les actions prévues pour pallier au manque de 27 personnes ?
- Lors du conseil communal du mois de février 2022 j'ai demandé ceci : Demande d'adhésion à l'application développée par l'ASBL Animal Research. Il y a très régulièrement des signalements d'animaux perdus sur les sites et les réseaux sociaux nivellois, de même que sur la page facebook de la zone de police Nivelles-Genappe. Grâce à ceux-ci, les animaux fugueurs peuvent être retrouvés. Mais cela n'est pas toujours efficace à cause d'un manque de précision. De plus, depuis le 1er mai 2021, il faut l'accord du propriétaire pour que les données de contact sur la puce de l'animal de compagnie soient accessibles au grand public. Certains ne l'ont pas encore fait. La police se retrouve donc dans l'incapacité de lire la puce et doit faire de longues démarches avant de retrouver le propriétaire.
La réponse de l'échevin en charge du bien-être animal m'a répondu que c'était une très bonne idée et qu'il ferait une proposition au collège.
Pourriez-vous nous dire si cette proposition vous aidera à alléger votre charge de travail ?

Considérant les remarques et questions des conseillers de police (retranscrites sur base orale) :

- M. LÖWENTHAL :
 - o Remercie pour les présentations et estime qu'il serait effectivement intéressant de filmer la prochaine fois.
 - o A apprécié la présentation des fonctions administratives, qui démontre qu'il n'y a pas que des fonctions de terrain à la police et qu'elles sont tout aussi indispensables et variées.
 - o Le rapport indique qu'une réévaluation des inconvénients (heures supplémentaires, de nuit et de week-end) à 700.000€ a eu lieu, mais aucun point de référence ou de comparaison n'est mentionné. Quel était le montant avant réévaluation ?
 - o Dans les prestations le télétravail est une catégorie à part, pourquoi ? En effet, on accomplit tout de même une mission (administrative) en télétravail, alors pourquoi en faire une catégorie à part ?
 - o Le rapport indique qu'une majorité des accidents de la route est causée par la distraction (GSM au volant, franchissement de feux, ...). Que peut-on faire pour y remédier ?
- M. RENAULT :
 - o Comprend bien l'importance des fonctions CALogs. Existe-t-il un turn over important dans cette catégorie de personnel ?
 - o Concernant la dette de près de 900.000€, est-ce un report des autres années ? Que peut-on mettre en place pour la diminuer ?
 - o Quant à la présence des policiers sur le terrain, avec seulement 9,88% au profit de l'autorité administrative, les ressources humaines ne devraient-elles pas réfléchir à une réorganisation des 25% de temps consacré aux tâches administratives afin d'augmenter la présence sur le terrain ?
- Mme SCOKAERT :
 - o Considère qu'il est nécessaire et important de se pencher sur la problématique des violences faites aux femmes. Il est dérangeant d'entendre que les personnes qui se plaignent de ce type de faits sont versatiles en ne souhaitant finalement pas que la plainte aboutisse, car c'est souvent par peur que les femmes victimes se rétractent, et c'est là que le travail policier intervient, cela démontre l'importance de se pencher sur cette problématique.
- Mme HANSE :
 - o A précédemment posé une question d'actualité au sujet du plan zonal de sécurité et est contente d'avoir une réponse partielle en matière de stupéfiants. De par ma fonction d'enseignante je suis souvent interpellée quant à l'existence de certaines zones de consommation de stupéfiants dans Nivelles. J'entends que c'est en partie dû à un déplacement de trafics depuis les grandes villes, il est important que ces personnes comprennent qu'elles ne sont pas les bienvenues sur le territoire de la zone de police Nivelles-Genappe, alors que je constate parfois des élèves en cours avec les yeux injectés de sang, témoignant de leur consommation de stupéfiants avant les cours.
Aussi, par rapport aux plans d'actions 2022 qui prévoient d'assurer une présence discrète

aux endroits à risque, ces endroits concernent-ils la problématique des stupéfiants ?

- Mme SEMAILLE :
 - o Relaye un retour positif des commerçants par rapport au service prévention qui prévient les incivilités de jeunes aux abords des commerces. Il serait intéressant d'étendre cette présence aux abords de la gare où la présence de certains jeunes provoque aussi des nuisances, une simple présence pourrait changer les comportements.
- Mme BOTTE :
 - o Remercie pour l'excellente présentation. Nous sortons d'une année 2021 exceptionnelle mais le rapport d'activité prouve l'excellent travail effectué par toutes et tous au sein de la zone de police.
Se dit heureuse que chacun ait l'occasion de développer un plan de carrière.
Relève aussi le grand travail de fond effectué par le SAPV, service dont on ne se rend pas toujours compte de l'importance qu'il revêt.
Ajoute enfin qu'il serait intéressant que la zone de police organise des petites séances de formation à l'adresse des cyclos, afin de les sensibiliser eux aussi à la sécurité routière.

ECOUTE

Les explications du Collège de police, du chef de corps et des invités-experts.

PAR LE CONSEIL DE POLICE,

Pour extrait conforme,
Nivelles, date que dessus.

Le chef de corps
P. NEYMAN

Le Secrétaire
A. SNYERS

Le Président
P. HUART

Par ordonnance,
A. SNYERS

premier Commissaire divisionnaire
P. NEYMAN

Le Bourgmestre
P. HUART